

Zeitschrift:	L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Band:	2 (1908)
Heft:	5-6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

Le numéro: 10 centimes.

Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.

Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration.

Adresser toutes correspondances et
réclamations à Marguerite Faas-Har-
degger, chemin de la Charrue, 5, Berne.

ABONNEMENTS

Pour la Suisse, une année : 1 fr. —

Pour l'étranger » 1 fr. 50

AUX CAMARADES

Chers camarades et amis!

La réorganisation de la Fédération suisse des syndicats professionnels et la préparation du congrès extraordinaire du 22 novembre ont absorbé tout le temps de ceux et celles chargés de résumer les désirs et de condenser les critiques qui se sont fait jour.

Vu cette situation, il nous a été impossible de faire paraître en temps utile notre numéro de septembre. Aussi le présent numéro, portant la numérotation 5 et 6, a huit pages et réunit ainsi les numéros de septembre et octobre.

*Le prochain numéro paraîtra le 20 décembre.
Nous prions les camarades de bien vouloir accepter cet arrangement.*

La Rédaction.

Le droit des Femmes

Après avoir été tant de fois discutée, abandonnée, puis reprise avec force, la question du droit des femmes reste encore le fond de la destinée sociale. Depuis quelque temps, elle préoccupe toujours plus les esprits dans les nations civilisées.

De tous côtés, on s'élève contre le régime d'assujettissement et d'exclusion dont les femmes sont victimes dans tous les domaines et particulièrement dans celui des questions sociales.

Il y a une question du droit des femmes, c'est-à-dire que la condition des femmes n'est pas ce qu'elle doit être. Les lois et l'opinion font de la femme une personne d'ordre inférieur, qui ne sert qu'à obéir à l'homme.

La femme ne jouit daucune libertés que son compagnon d'infortune possède. Si l'égalité entre les deux sexes existait, la partie la plus sombre de cette question sociale serait ainsi résolue.

Le prolétaire est malheureux, mais il y a quelqu'un de plus malheureux que lui : c'est la femme et la fille du prolétaire. Améliorer le sort de la femme, c'est améliorer le sort de l'humanité.

Si la femme a un sort malheureux, si elle n'est qu'un être subordonné, c'est en grande partie de sa faute. Elle ne sait pas se révolter. Suggestionnée par l'homme, ne voyant autour d'elle que des femmes esclaves comme elle, elle ne se rend pas compte du triste état de son énergie et de sa volonté personnelle. La femme doit se révolter, crier à l'injustice, avoir le cœur plein de haine pour ceux qui l'exploitent, et alors, quand tous ces cris monteront en un tumulte assourdissant, peut-être alors l'homme se doutera-t-il que, dans la vie, il a à côté de lui un être qui souffre, qui peine, qui gémit. Ce sera le moment de placer la femme dans son cadre naturel, de lui donner les droits dont l'homme l'a toujours frustrée, et de faire d'elle un être raisonnable, pensant, agissant, tout comme son compagnon.

Mais il ne suffit pas de crier à l'injustice, il faut savoir d'où elle vient, quels sont ses précédents. Il faut également savoir par quoi on la remplacera, car, d'après une formule connue : « On ne détruit sûrement que ce qu'on remplace. » Pour cela, il faut comprendre comment il se fait que les choses sont ce qu'elles sont. La réalisation de la justice peut très bien être poursuivie sans que cela nuise aux progrès accomplis jusque-là, mais il faut qu'elle se fasse par une suite d'affirmations, et non par une série de négations.

La femme a des droits ; c'est un fait incontestable. Lesquels ? Voilà où la question semble se compliquer. Pourtant, rien n'est plus simple. Il faut, et la femme doit arriver à avoir les mêmes droits que l'homme. Du moment qu'elle est sur la terre pour travailler, souffrir, peiner, elle doit y être pour recueillir le résultat de ses peines, pour jouir des rares bienfaits que la vie donne.

Les hommes se réunissent en syndicats pour défendre leurs intérêts communs. Pourquoi les femmes ne le feraient-elles pas toutes ? Pourquoi